



/ / 000307

DECISION N° _____ /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDBMM/SMa DU 2 MAI 2025

Portant attribution des marchés relatifs à l'acquisition de matériels informatiques lot1, mobiliers de bureau pour les services déconcentrés lot2 du MINFOPRA.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11/07/2018 portant régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques;
- Vu la Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025;
- Vu le Décret n°2012/537 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le Décret n°2018/4191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu Le Dossier de consultation suivant autorisation de gré à gré n°01240 25//PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/ce2-ce5/NMMP du 26 février 2025 pour l'acquisition de matériels informatiques lot1 et de mobiliers de bureau pour les services déconcentrés lot2 du MINFOPRA.

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}. L'établissement ci-après nommé, est déclaré adjudicataire du Dossier de Consultation susvisé, ainsi qu'il suit :

Designation	Adjudicataire	Délai execution	Montant (TTC)	Lieu execution
acquisition de matériels informatiques du MINFOPRA lot1	GREENFIELD GROUP SARL	Trois (03) mois	94 994 312 (quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante-trois) F CFA	NORD ; NORD-OUEST ; EXTREME-NORD ; ADAMAOUA.

acquisition de mobiliers de bureau pour les service deconcentres du MINFOGRA lot2	GREENFIELD GROUP SARL	Trois (03) mois	94 995 743(quatre-vingt quatorze-millions neuf-cent quatre- vingt quinze- mille sept- cent quarante -trois)	SUD ; EST; LITTORAL ; OUEST.
---	-----------------------	-----------------	--	------------------------------

Article 2.-: Ledit établissement est invité à se présenter au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, porte 506), dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication de la présente Décision, en vue de la souscription des projets de marchés y relatifs.

Article 3.-: La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINFOGRA ;
- chronos/archives.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE



Joseph LÉ